

La “Uyttendaele-Connection” est à tous les étages dans la saga du “cours de rien”

■ Le cabinet du mari de Laurette Onkelinx, à l'origine de l'affaire, conseille Demotte pour en sortir.

Rien d'illégal, mais le cabinet d'avocats de Marc Uyttendaele est décidément très présent dans les matières liées à l'enseignement. A un point tel que cela semble incongru. En particulier, le célèbre constitutionnaliste de l'ULB est présent de A à Z dans le délicat dossier des “cours de rien”, c'est-à-dire des cours qui vont devoir remplacer la religion ou la morale lorsque les parents ne veulent ni l'un ni l'autre pour leur enfant.

Pour rappel, un arrêt explosif de la Cour constitutionnelle a, il y a quelques semaines, reconnu que les cours de morale et de religion étaient facultatifs dans l'enseignement officiel. Tout est parti des autorités de la Ville de Bruxelles qui estimaient que cette obligation était anticonstitutionnelle.

Or, le conseil juridique de la commune n'est autre que l'avocat Marc Uyttendaele.

Et le couple de parents qui avait introduit un recours au Conseil d'Etat contre l'obligation de choisir entre la morale et la religion (ce recours avait débouché sur une question préjudicielle posée à la Cour constitutionnelle) était défendu par Evelyne Demartin, l'ex-compagne de Marc Uyttendaele qui garde d'excellents contacts avec ce dernier.

Conseil de Demotte et de Milquet

Plus fort, le cabinet de Marc Uyttendaele a été engagé par le ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS), pour le conseiller sur une sortie de crise dans l'affaire des “cours de rien”. Un dossier, donc, que le même bureau d'avocats avait initialement contribué à mettre à l'agenda juridique et médiatique. A ce sujet, la porte-parole de Rudy Demotte précise la mission confiée au bureau Uyttendaele & C^{ie} : “On voulait un avis précis sur la proposition des professeurs de morale qui souhaitaient qu'on change l'appellation du cours de morale laïque dans le décret pour évi-

ter de mettre en place la dispense.” Quoi qu'il en soit, voilà le cabinet Uyttendaele qui doit démêler en aval ce qu'il a contribué à créer en amont... Et son bureau est en outre le conseil de la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet (CDH) elle-même, sur les questions disciplinaires.

“On me cherche des poux et je m'en fous”

Contacté sur cette addition d'interventions en tout genre, Marc Uyttendaele estime qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les différentes prestations. “Les dossiers de la Communauté française sont attribués dans le cadre d'un marché public, rappelle-t-il. Dans ce cadre, j'ai été choisi en 1991 pour défendre la Communauté française. Tout comme d'autres cabinets d'avocats. C'était mon premier client ‘Pouvoirs publics’. Il y a deux ans, mon bureau a reçu en plus les dossiers relatifs à l'Enseignement. Et j'ai une expertise en matière constitutionnelle, je m'y connais, désolé... Je gagne ma vie avec ça notamment depuis plus de 20 ans et cela semble déranger certains. On me cherche des poux mais je m'en fous.”

F.C.